

Numéro	12
Objet	DESIGNATION DE REPRESENTANTS
Rapporteur	Jacky RAGUIN

Date de convocation et d'affichage : 25 février 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h40.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 110
- Votants (présents + pouvoirs) : 130

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BOISSEAU Dominique, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HIMEUR Aïcha, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOANOT Emmanuel (suppléant), JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LASNIER Jean (suppléant), LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BRET Marc à THOMAS Christine, CHAMPAGNE Bernard à GIRARDIN Olivier, CHOMAT Christophe à HIRTZIG Jack, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, FRAENKEL Stéphanie à BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GAURIER Claude à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Michel, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, JOLLIOT Marie-France à FARINE Bruno, LE CORRE Marie à LEQUIEN Ombeline, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SOMSOIS Hervé à VIARDOT Gaëlle,

Excusés : BEURY Loëtitia, CASTEX Jean-Marie, HUBINOIS Alain, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
130		130		

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**Annexes :

- Tableau commissions organiques
- Tableau compositions SDDEA

Exposé :**1. COMMISSIONS ORGANIQUES**

Par délibération n°6 du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a institué les commissions organiques chargées notamment d'examiner et de travailler les projets de rapport.

Suite à de nombreux changements au sein de ces dernières, il convient d'approuver les nouvelles compositions des commissions jointes en annexe de la présente délibération.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ARRETER les nouvelles compositions des commissions organiques, fixées au sein des tableaux annexés, qui abrogent et remplacent l'ensemble des délibérations précédentes prises en ce sens.**

2. SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE

Troyes Champagne Métropole siège au sein du SDDEA en représentation substitution de ses communes pour diverses compétences.

A ce titre, il appartient au Conseil communautaire de désigner les délégués qui assureront la représentation des communes ayant préalablement transféré leur compétence au SDDEA.

Suite à de nombreux changements au sein des conseillers municipaux des communes membres de Troyes Champagne Métropole et au sein du conseil communautaire, il vous est proposé d'arrêter des nouvelles compositions ci-dessous.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

Pour la commune de Rosières Près Troyes :

- **DE DESIGNER Chris MANIERI-BIGORGNE, Daniel GAC et Raphaël GELARD en tant que suppléants au sein du SDDEA pour la compétence « eau potable » ;**
- **DE DESIGNER Bruno MAYEUR et Michel OUDIN en tant que titulaires au sein du SDDEA pour la compétence « assainissement non collectif » ;**

Pour la commune de Prugny

- **DE DESIGNER Alexandre BONNET en tant que titulaire et Dominique HENRY en tant que suppléant, au sein du SDDEA, pour les compétences « eau potable » et « assainissement non collectif » ;**

Pour la commune de Pont Sainte Marie

- **DE DESIGNER Jean-Michel PALENGAT et Daniel REMY en tant que suppléants, et Danielle ROUSSARD en tant que titulaire, au sein du SDDEA, pour les compétences « eau potable » et « assainissement non collectif ».**

3. COMMISSION DE SUIVI DE SITE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE VALAUBIA

Par arrêté préfectoral n°BEC2018270-0001 du 27 septembre 2018, Monsieur le Préfet du département de l'Aube a autorisé la société Valaubia à exploiter une « Unité de Valorisation Energétique » (UVE) située Rue Jacquard – Zone Industrielle des Près de Lyon, sur le territoire de la commune de la Chapelle Saint Luc.

En application des dispositions du 2° du II de l'article L125-1 du Code de l'environnement, il appartient au Préfet de créer, pour cette installation une « Commission de Suivi de Site » (CSS).

Les règles de fonctionnement de cette institution sont précisées par les dispositions de l'article L125-2-1 et R125-8-1 et suivants du Code de l'environnement. Elle a ainsi pour mission de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants de cette installation, de suivre l'activité et de promouvoir l'information du public pour cette UVE.

Troyes Champagne Métropole se trouvant dans un rayon de trois kilomètres autour du site, les services de la préfecture ont sollicité la communauté d'agglomération afin de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission, dans le collège des « collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunal concernés ».

Dans ce cadre, un représentant titulaire et un suppléant doivent être désignés par le conseil communautaire.

Décision :

Au bénéfice de ces informations il vous est proposé :

- **DE DESIGNER Olivier DUQUESNOY en tant que titulaire de Troyes Champagne Métropole au sein de la commission de suivi de site Valaubia**
- **DE DESIGNER Bernard CHAMPAGNE en tant que suppléant de Troyes Champagne Métropole au sein de la commission de suivi de site Valaubia**